

Collègues PLP, pourquoi rejoindre le SNALC ?

Voici quelques bonnes raisons, à vous de juger !

✓ L'INDÉPENDANCE DU SNALC

Contrairement aux autres organisations représentatives, **le SNALC-FGAF ne perçoit aucune subvention d'État.**

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Depuis plus de 110 ans, il n'agit que par les cotisations de ses adhérents et s'est engagé à reverser intégralement à des associations caritatives toute subvention qu'il pourrait percevoir de l'État.

	TOTAL SUBVENTIONS EXPLOITATION	dont SUBVENTIONS d'ETAT
CFDT (SGEN)	15 940 406 €	363 034,50 €
FO	14 066 080 €	363 034,50 €
UNSA	2 724 926 €	363 034,50 €
FSU (SNUEP, SNES...)	1 087 811 €	363 034,50 €
CGT	363 035 €	363 034,50 €
SNALC-FGAF	6 430 €	0 €
SOLIDAIRES (SUD) *	250 000 €	181 517,25 €
CGC *	223 517 €	181 517,25 €
CFTC *	223 517 €	181 517,25 €

*syndicats non représentatifs

CHIFFRES DE 2014

✓ LA CRÉATIVITÉ DU SNALC : « VALORISER, INVENTER, PROTÉGER »

Valoriser l'individu, c'est prendre en compte ses compétences, son investissement, sa dimension humaine dans un système qui méprise les personnes et où l'incompétence siège au plus haut niveau.

Valoriser l'apprentissage sous statut scolaire présente les garanties de sérieux dues aux jeunes en formation.

Inventer et faire des propositions alternatives comme le *Lycée de tous les savoirs* (au lieu d'être toujours *contre* sans jamais rien proposer). Le bac pro en 3 ans pour tous a été un échec.

Inventer en recréant des parcours en 4 ans pour tous les élèves qui le demandent et pour offrir une véritable initiation progressive aux métiers, assortie d'une formation générale solide

Protéger le personnel face à une hiérarchie qui lui demande toujours plus de tâches, de réunions, d'acceptations, protéger les droits des salariés en se mobilisant pour la défense des décrets statutaires de chaque corps, protéger chacun contre toute forme de pression.

Protéger en supprimant les tâches absurdes : les réunions inutiles, livrets de compétences...

✓ **UNE VRAIE ASSISTANCE JURIDIQUE GRÂCE AU SNALC**

Le SNALC est le seul syndicat à proposer à ses adhérents **une assistance juridique pénale** (agression, diffamation, harcèlement, outrage, attaque nominative sur le net...) ; la protection et le conseil juridiques sont assurés par notre partenaire exclusif la GMF, Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, 1^{er} assureur mutualiste français. Ces garanties spécifiques pour les risques liés au métier sont comprises dans l'adhésion au SNALC : plus besoin de cotisation complémentaire, ni à l'Autonome ni ailleurs.

Nos conditions de travail de plus en plus complexes deviennent difficiles à supporter. Les personnels n'ont bien souvent **plus aucun soutien de leur hiérarchie** en cas de difficulté avec un tiers. La culture de l'excuse et de l'impunité, la mise au pas voire l'humiliation orchestrées par certains petits caporaux se sont développées au cours de ces dernières années et elles font des ravages. Défendre des collègues désarmés et les accompagner lors d'entretiens difficiles face à leur hiérarchie ou au Rectorat, chercher une solution pour sortir d'une situation conflictuelle parfois douloureuse : tel est notre engagement.

✓ **UN SYNDICAT ET DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION**

Vous cherchez des informations ? Des réponses ? Visitez nos sites : www.snalc.fr pour l'actualité et les ressources nationales et www.snalc.fr/creteil pour les actualités académiques: conférences (harcèlement, retraites, non titulaires...), positions et argumentaires clairs (laïcité, salaires...)

Le SNALC, c'est avant tout **une équipe humaine et disponible**, où chaque membre est convaincu dans son action au service des personnels qu'il représente : fierté, détermination, écoute et ressource sont nos quatre principaux engagements.

La progression de la voie professionnelle de notre section académique est la preuve de la confiance que nous accordent chaque année des personnels de plus en plus nombreux et fidèles. Nous les en remercions : **ils sont notre force, ils font le syndicat. Le SNALC, c'est vous.**

✓ **UN SYNDICAT QUI FAIT UNIQUEMENT DU SYNDICALISME**

Si vous avez goûté aux syndicats langues de bois qui ne sont pas là quand vous avez besoin d'eux, si vous en avez soupé de ces syndicats qui vous ont peut-être fait croire à leur toute-puissance pour que vous vous retrouviez sur leurs listes, et ne font rien pour vous quand vous en avez besoin, si vous supportez mal de constater qu'en 30 ans nombre d'organisations syndicales ont laissé les gouvernements successifs détruire l'École de la République que vous aimez et en laquelle vous voulez croire encore, alors aujourd'hui, relevez la tête, **ne vous laissez pas abuser par des mensonges et des promesses non tenues.**

Venez découvrir ce qu'est un syndicat différent, un syndicat d'idées, le seul qui ait un projet construit pour le Lycée Professionnel, un syndicat indépendant, représentatif, apolitique, un syndicat à dimension et à visage humains, un syndicat porté par les femmes et des hommes investis, à l'écoute et réactifs. Pas de grands cris ni de roulements de tambour, **il défend les personnels à tous les niveaux, avec force et conviction.**

✓ **ADHÉSION À TARIF UNIQUE ET IMBATTABLE PLP: 90€ seulement pour l'année**

Votre adhésion comprend l'assistance juridique GMF (valeur de 35€)

Choisissez librement votre moyen de paiement :

- par carte bancaire : snalc.fr/adhesion-carte/
- par prélèvements mensualisés sans frais : snalc.fr/adhesion/
- par chèque : snalc.fr/uploads/bulletin.pdf

Avec la déduction fiscale de 66%, la cotisation vous revient à zéro euro !

*Réductions et tarifs spéciaux : Stagiaire 70€ - Contractuels 60€ - Disponibilité, Congé parental, non titulaire : 60€
Étudiant: 30€ - Temps partiel, congé formation : -20 % - Adhésion couple : -25%*

PLP, le se bat pour vous

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE ABAISSÉES À 16H : en section professionnelle, la difficulté des conditions d'enseignement et du public doit être enfin reconnue, sans langue de bois.

Réelle rémunération de tout le travail effectué : pas de péréquation avec les périodes en entreprises, réelle prise en compte du temps de travail passé en réunions diverses. Suppression des tâches absurdes (réunions inutiles, livrets de compétences, ...)

Respect des droits et des statuts de chaque catégorie, titulaires et non titulaires : la voie professionnelle n'est pas une zone de non-droit où les chefs d'établissements exigent tout et n'importe quoi sans contrôle.

Évaluation objective par des inspecteurs de la discipline enseignée : pas d'évaluation collective, ni par un inspecteur d'une autre spécialité.

Réelle prise en compte du syndrome d'épuisement professionnel, aménagement des fins de carrière, véritable médecine du travail: pour une gestion réellement humaine des ressources

Protection légale systématiquement accordée en cas d'atteinte à la personne ou à sa réputation, comme le prévoit la loi.

Pondération de 1,1 sur les heures effectuées en cycle terminal.

Disparition du plafond de verre qui interdit aux PLP l'accès au corps des agrégés, bi-admissibles : bonification de 50 points d'indice

Véritable initiation progressive aux métiers assortie d'une formation générale solide, perspectives de formation professionnelle tout au long de la carrière, possibilités ultérieures de formation supérieure ou de formation continue, augmentation significative des congés de formation

Restauration de l'autorité des professeurs, des notions d'effort, de travail, de discipline et de respect : le laxisme n'a jamais permis d'acheter quelque forme de paix que ce soit. Une attitude exigeante et juste n'en est pas moins attentive et dévouée.

...et pour les lycées professionnels

Rénovation de la voie professionnelle afin de recréer des parcours en 4 ans

Limitation des effectifs à 24, demi-groupes garantis dans toutes les disciplines qui le nécessitent.

Apprentissage sous statut scolaire, qui présente les garanties de sérieux dues aux jeunes en formation, dans le respect du Code du Travail - donc retour au bac pro en 4 ans puisque les sortants de 3^e sans redoublement ont moins de 16 ans et sont incasables en stage.

Suppression du CCF hors des périodes de formation en entreprise

Maintien des lycées professionnels sous la responsabilité de l'État: la formation professionnelle initiale, appartient aux responsabilités régaliennes de l'État, comme pour la voie générale et la voie technologique. Les lycées professionnels sont la 1^{re} source de formation en alternance entre Éducation nationale et entreprises.

Reconnaissance de la valeur des SEGPA et des EREA, indispensables à la réussite d'élèves perdus dans le système classique

Retrouvez toutes nos revendications sur  .fr

Parce que nous méritons la
reconnaissance et le **respect**

Parce que nos **conditions de travail**
ne doivent plus être **dégradées**

Parce que notre travail, tout notre
travail, mérite un **salaire décent**

Parce qu'il est inadmissible d'être
maltraité, isolé, harcelé

Nous, PLP, choisissons le SNALC.